

## Université Johannes Gutenberg de Mainz

### **PETIT GUIDE DE SURVIE**

### **A L'USAGE DES ETUDIANTS FRANCAIS**

Conseils pratiques pour les étudiants français en programme d'échange  
avec l'université allemande Johannes Gutenberg-Universität Mainz

Chers étudiants,

Bienvenue à Mainz et à l'Université Johannes Gutenberg !

Nous avons décidé de créer un petit manuel de survie en milieu universitaire allemand, destiné à vous aider à vous frayer un chemin dans la jungle administrative que peut parfois devenir la faculté de droit pour un étudiant français.

Nous y avons rassemblé tout ce que vous devrez savoir en arrivant ici, et tout ce à quoi vous devrez penser tout au long de votre année.

Ce guide contient des infos concrètes et pratiques, qui vous permettront de vous intégrer facilement, et de profiter pleinement de votre séjour dans notre université.

En espérant que vous y trouverez de quoi réussir votre année en toute tranquillité, nous vous souhaitons une bonne utilisation de ce guide, et, surtout, un très bon séjour parmi nous !

# Sommaire

<b>Première Partie : Avant le départ</b> .....	<b>3</b>
1. <u>L'inscription</u> .....	3
2. <u>Les papiers importants</u> .....	3
a. L'original de la Zulassungsbescheid .....	3
b. Une carte d'identité .....	5
c. Une attestation d'assurance maladie valide .....	5
d. Un justificatif de domicile à Mainz .....	5
e. La carte d'étudiant de votre université d'origine .....	5
f. Le dernier diplôme obtenu .....	5
g. Environ six photos d'identité .....	5
h. De l'argent liquide .....	6
3. <u>Le départ</u> .....	7
a. Départ pour le semestre d'hiver .....	7
b. Départ pour le semestre d'été .....	7
c. Que faire si vous arrivez trop tôt à Mainz ou un weekend ?.....	8
<b>Deuxième Partie : Arrivée à Mainz</b> .....	<b>9</b>
1. <u>Ouverture d'un compte bancaire</u> .....	9
2. <u>Les Infodays</u> .....	9
<b>Troisième Partie : La Faculté de Droit</b> .....	<b>11</b>
1. <u>Début du semestre</u> .....	11
2. <u>Les cours de langue</u> .....	11
a. En quoi consistent les cours de langue .....	12
b. Important .....	12
3. <u>Invitation au Magister Kaffee (pour les étudiants LL.M.)</u> .....	15
4. <u>Organisation de l'emploi du temps</u> .....	12
a. Délais .....	12
b. Les cours .....	16
5. <u>Contrôle des connaissances</u> .....	20
6. <u>Le Magisterarbeit</u> .....	21
a. Les Magisterarbeitkurs .....	21
b. Le Magisterarbeit .....	21
c. La soutenance .....	24
7. <u>Conseils pratiques</u> .....	24
a. Le bureau des relations internationales .....	24
b. L'organisation du personnel enseignant .....	25
c. Début et fin des cours .....	25
d. Les photocopiés .....	25
e. Univis /Reader Plus .....	25

f. La bibliothèque .....	26
g. Internet .....	26

## **AVANT LE DÉPART**

Entre le déménagement, les inscriptions à l'Université, les inscriptions à la fac de droit, les premiers cours, tout s'accélère au moment de votre arrivée à Mainz. Nous avons tenté de simplifier vos premiers pas à l'Université en répertoriant les choses essentielles auxquelles vous devrez penser avant d'arriver.

### **1. L'inscription**

Les inscriptions à l'université de Mayence sont gérées par les facultés françaises. Renseignez vous auprès du service des relations internationales, afin d'être certains de respecter les délais.

Lorsque vous arriverez à Mayence, il vous faudra remplir encore quelques formulaires et effectuer quelques démarches afin de vous inscrire définitivement. L'université de Mainz vous encadrera lors de cette étape pendant les Infodays (voir page 6).

### **2. Les papiers importants**

Certains documents vont vous être demandés tout de suite après votre arrivée. Pour vous épargner les galères d'inscriptions dès le début, voici une petite check-list, essentielle avant le départ !

#### **a. l'original de la Zulassungsbescheid**

La Zulassungsbescheid est un papier jaune que vous allez recevoir dès que votre inscription à l'Université de Mainz aura été prise en compte par nos services. Ce papier est votre autorisation pour étudier à Mainz.

Il vous est envoyé par le service des relations internationales de l'Université (Abteilung internationales – voir page 21) directement à votre domicile en France, avant votre départ.

**?** Que dois-je faire si je ne suis plus à mon domicile français à partir du mois de juillet, par exemple si je suis déjà arrivé en Allemagne?

- Je dois joindre l'Abteilung internationales pour leur donner une adresse à laquelle je pourrai récupérer le document.

Lisez attentivement ce document : il contient des informations importantes, dont vous aurez besoin dès votre arrivée.

☺ *Conseil* : à votre arrivée, ayez toujours sur vous l'original de la Zulassungsbescheid, vous allez en avoir besoin souvent !

### **b. une carte d'identité (ou passeport) valide**

### **c. une attestation d'assurance maladie valide**

Vous avez besoin de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (demandez à votre centre de Sécurité sociale étudiante).

Attention : la carte met toujours du temps à arriver, pensez à la demander suffisamment tôt. (jusqu'à un mois !)

À votre arrivée sur le campus, lors des journées d'informations (Infodays, voir page 6), vous devrez vous enregistrer auprès de l'une des caisses d'assurance maladie étudiantes allemandes, présentes sur le campus (TKK ou AOK). Cette démarche est essentielle, non seulement pour le cas où vous devriez rendre visite à un médecin, mais surtout pour votre inscription à la fac.

Vous vous enregistrerez grâce à la Carte Européenne, et l'on vous remettra une attestation. (N'oubliez pas de renouveler votre carte européenne d'assurance maladie avant la fin du mois de décembre pour ceux qui passeront le semestre d'hiver, et de fournir une photocopie de cette nouvelle carte à votre caisse d'assurance maladie allemande)

☺ *Conseil* : emportez également avec vous l'attestation de droits de votre Carte Vitale, cela pourrait vous être également demandé.

### **d. un justificatif de domicile à Mayence**

Pour les étudiants qui bénéficieront d'une chambre universitaire, le mail confirmant l'attribution de la chambre sera utile.

Pour ceux qui auront opté pour un logement privé, un courrier justifiant que vous en disposez suffira.

Le but étant de savoir si vous disposez d'un hébergement, toute forme d'information sera prise en compte, même si vous ne vous reconnaissez pas dans les cas cités.

### **e. la carte d'étudiant de votre université d'origine**

### **f. le dernier diplôme obtenu**

Une photocopie du dernier diplôme que vous avez obtenu vous sera demandée.

Si vous ne disposez pas du diplôme en lui-même, munissez-vous d'un relevé de note sur lequel apparaît la mention : « Licence x obtenue ».

Pour les étudiants du cursus LL.M, c'est la Licence qui vous sera demandée.

Pour les étudiants LL.M. dont la Licence ne serait pas le dernier diplôme, une copie dudit diplôme ET de la Licence vous sera demandée.

### **g. environ 6 photos d'identité**

### **h. de l'argent en liquide**

A votre arrivée, il vous sera demandé d'avoir sur vous environ 1600 euros en liquide. Vous en aurez besoin pour payer, lors des Infodays, le premier loyer de votre chambre universitaire, plus la caution, qui représente 2 mois de loyer. Vous devrez également payer les « Sozialbeiträge », qui s'élèvent à environ 205 euros.

? Dois-je payer les Sozialbeiträge, alors que je me suis déjà inscrit dans mon université d'origine dont j'ai payé les frais d'inscription ?

- Oui. Les Sozialbeiträge ne sont pas des frais d'inscriptions. Cela n'a donc rien à voir avec le fait que vous ayez déjà payé en France, que vous soyez un étudiant Erasmus ou en double programme. Cette somme est à payer par tous les étudiants, allemands et étrangers, et représente le paiement des services sociaux de l'université. L'inscription à l'université de Mainz ne peut être prise en compte si vous ne payez pas cette somme.

? Puis-je verser déjà les sommes nécessaires depuis la France, afin de ne pas avoir à transporter autant d'argent liquide ?

- Non. C'est de l'argent en liquide sur place dont vous aurez besoin. Notamment à cause du nombre d'étudiants étrangers venant étudier à Mainz, les services des relations internationales n'acceptent pas les virements faits depuis l'étranger. De plus, ce genre de virement est très coûteux.

- ☺ **Conseil** : les allemands sont habitués à payer en liquide dans la vie de tous les jours. Il faudra cela dit penser au fait que les distributeurs sur place ne pourront pas forcément débiter une telle somme en une fois. Pensez-y avant les Infodays.
- ☺ **N'oublier pas de vérifier auprès de votre banque la somme liquide hebdomadaire que vous êtes autorisés à retirer à l'étranger ; celle-ci diffère en fonction de la carte bancaire que vous possédez et se limite parfois à 300 euros !**

### 3. le départ

#### a. Départ pour le semestre d'hiver

Le début officiel du semestre est le 1<sup>er</sup> octobre.

Ce n'est pas le début des cours (qui commencent aux alentours de la troisième semaine ou de la quatrième semaine d'octobre), mais il est essentiel d'être à Mainz aux alentours de cette date.

En effet, tous les rendez-vous importants à ne pas manquer ont lieu dès le début : les Infodays, les inscriptions à la fac, les tests de langues, les cours de langues....

Si vous disposez d'une chambre universitaire, vous pourrez emménager à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Vous recevrez les informations nécessaires par mail en même temps que votre contrat de location.

- ☺ **Conseil** : la fête nationale allemande est le 3 octobre (jour anniversaire de la réunification allemande). Pensez-y lors de la planification de votre départ, car il vous sera impossible ce jour, comme les weekends, d'emménager dans les résidences universitaires.

Le jour de la fête nationale, les magasins, notamment d'alimentation, sont fermés, tout comme les dimanches.

**Il est souvent possible d'arranger un emménagement plus tôt que celui prévu dans votre contrat de location (un à trois jours plutôt en fonction de la disponibilité de la chambre), n'hésiter donc pas à contacter le responsable des arrivées des étudiants étrangers de la cité U dans laquelle vous avez réservé une chambre.**

Dans le tableau suivant, vous trouverez des indications concernant les dates de début et de fin de cours pour le semestre d'hiver 2010/2011.

<b>Cours:</b>	
25.10.2010	Début des cours
19.02.2011	Fin des cours
<b>Congés:</b>	
01.11.2010	Toussaint
23.12.2010–07.01.2011	Vacances de Noel

01.01.2011	Nouvel An
------------	-----------

## **b. Départ pour le semestre d'été**

Le début officiel du semestre est le 1<sup>er</sup> avril.

De la même façon que pour le semestre d'hiver, vous ne pourrez pas emménager dans les résidences universitaires avant cette date.

Faites attention lors de l'organisation de votre départ aux jours fériés : Karfreitag (vendredi saint), Ostersonntag (dimanche de Pâques), Ostermontag (lundi de Pâques).

<b>Cours:</b>	
18.04.2011	Début des cours
23.07.2011	Fin des cours
<b>Congés:</b>	
01.05.2011	Fête du travail
02.06.2011	Ascension
13.06.2011	Pentecôte
23.06.2011	Fête-Dieu

## **c. Que faire si vous arrivez trop tôt à Mainz, ou si vous arrivez un weekend ?**

Si vous êtes dans ce cas, vous pourrez, entre autres, passer la nuit à l'auberge de jeunesse de Mainz.

Nous conseillons de réserver la chambre dès que possible, soit par téléphone, soit par mail.

Jugendherberge Mainz  
 Am Fort Weisenau  
 D-55130 Mainz  
 Telefon +49 6131 85332  
 Fax +49 6131 82422  
[jh-mainz@djh-info.de](mailto:jh-mainz@djh-info.de)



# ARRIVÉE À MAINZ

## 1. Ouverture d'un compte

En arrivant à Mainz, la première chose à faire est d'aller ouvrir un compte dans une banque.

? Dois-je ouvrir un compte en Allemagne alors que je ne reste que pour un semestre ?

- Oui. L'ouverture du compte est obligatoire. Si vous ne pouvez pas attester de l'existence d'un compte en Allemagne, vous ne pourrez pas participer aux Infodays. De plus, vous ne pourrez pas obtenir votre chambre universitaire, car le paiement du loyer ne se fait que par virement bancaire à partir d'un compte allemand.

☺ **Conseil** : au moment où vous ouvrirez votre compte, profitez-en pour virer le montant des Sozialbeiträge sur le compte de la fac. Vous trouverez la somme exacte à virer, ainsi que le numéro du compte sur lequel vous devrez transférer l'argent, sur votre Zulassungsbescheid (papier jaune).

On vous demandera dès les premiers jours des Infodays de prouver que vous avez viré cette somme, afin de pouvoir vous inscrire à l'Université.

**Rappel** : ne virez pas cette somme depuis la France !!

**Arriver donc au moins deux jours avant les infodays, afin d'ouvrir le compte la veille**

## 2. Les Infodays

Les Infodays sont 2 journées au cours desquelles l'équipe de l'Abteilung Internationales vous épaulera dans toutes les démarches administratives que vous aurez à faire au moment de votre arrivée. Il est essentiel de ne pas rater le moindre rendez-vous de ces journées. Il n'y aura en effet pas de « rattrapages » et vous devrez faire les démarches nécessaires vous-même (déconseillé!).

Les dates exactes auxquelles les Infodays se dérouleront vous seront communiquées par courrier, avec votre Zulassungsbescheid. En cas de problème, n'hésitez pas à joindre l'Abteilung Internationales de l'université.

Voici les points les plus importants du déroulement des Infodays.

- a. l'inscription à la fac
- b. l'inscription auprès des services de la ville
- c. la signature de votre contrat de location de la chambre universitaire
- d. l'inscription auprès de la caisse d'assurance maladie
- e. l'ouverture d'un accès internet, qui vous servira non seulement sur le campus, mais surtout dans les résidences universitaires.

😊 *Le paiement des Sozialbeiträge et votre inscription à la fac lors des Infodays vont vous permettre d'obtenir, entre autres, le StudiTicket. Ce ticket va vous servir à la fois de carte d'étudiant (et vous sera donc demandé partout), et de carte de transport.*

*Vous bénéficierez ainsi d'une carte de transport vous permettant d'utiliser gratuitement les bus, tramways, U-Bahn, S-Bahn, Regionalbahn, Regionalexpress et SE gratuitement, sur un rayon de plusieurs kilomètres autour de Mainz.*

😊 **Conseil :** *vous allez recevoir, en même temps que votre Zulassungsbescheid, une brochure dans laquelle sera détaillé le déroulement exact des Infodays ainsi que les dates auxquelles elles auront lieu.*

*Pour être précis, il vous sera envoyé deux brochures, indiquant deux rendez-vous différents pour ces journées d'information : début octobre (ou avril) et mi-octobre (ou mi-avril). Nous conseillons de ne pas tenir compte du second rendez-vous, et d'arriver pour le premier.*

# LA FACULTE DE DROIT

## 1. Début du semestre

Lorsque le semestre à la fac débutera, c'est-à-dire lorsque les cours commenceront, il faudra venir vous inscrire auprès du bureau des relations internationales de la faculté de Droit (Auslandsbüro Jura), que vous trouverez au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment ReWi I.

Pour les étudiants Erasmus, il faudra venir faire signer votre convention, qui vous permettra de recevoir votre bourse. Rendez vous le plus tôt possible chez :

Klaus Mayer  
Bureau 02-133  
Tél : +49 (0)6131 39-22026  
Email : [mayerk@uni-mainz.de](mailto:mayerk@uni-mainz.de)

Pour les étudiants LL.M, il vous faudra vous rendre au bureau des LL.M le plus rapidement possible afin de remplir certaines formalités urgentes :

- remplir une fiche d'information, qui permettra à l'équipe de l'Auslandsbüro Jura de pouvoir vous enregistrer sur les listings et de vous faire parvenir les diverses informations utiles.
- Apporter une copie de votre diplôme de Licence, ou de votre dernier diplôme+Licence
- Apporter l'attestation du niveau de langue que vous avez atteint au moment où les cours de droit commencent, c'est-à-dire à la fin du cours intensif du Sprachzentrum (Sprachschein).

Le Bureau des LL.M :

Justinya Pijanowska  
Bureau 02-132  
Tél: +49 (0)6131 39-22074  
Email: [llm-jura@uni-mainz.de](mailto:llm-jura@uni-mainz.de)

Nous vous prions de vous y rendre la première semaine de cours, afin de vous épargner des soucis administratifs par la suite.

## 2. les cours de langues

Pour tous les étudiants étrangers venant étudier à l'université Gutenberg de Mainz, le centre de langue de l'université (Sprachzentrum) organise des cours de langue durant toute l'année. Les cours sont organisés par les professeurs du centre (ce n'est donc pas la faculté de droit qui les gère), et sont essentiels à votre bonne intégration.

Pour les étudiants en LL.M. : avec votre Zulassungsbescheid, vous avez reçu un document, la DSH Befreiung, qui vous autorise à vous inscrire en cursus LL.M. sans avoir obtenu le diplôme du DSH (Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang).

? Que dois-je faire si je n'ai pas reçu la DSH Befreiung ?

- Je dois en informer le Bureau LL.M, par téléphone ou par mail.

? Que dois-je faire si je ne me trouve plus en France à partir du mois de juillet ?

- Je dois en informer le bureau LL.M le plus tôt possible. Il vous sera alors possible de récupérer ce document auprès de la faculté de droit directement à votre arrivée.

La Befreiung est un régime spécial créé pour les étudiants français en cursus LL.M. Contrairement aux autres étudiants, qui doivent justifier de ce niveau pour pouvoir étudier en Allemagne, les étudiants français sont autorisés à ne pas le passer. En compensation de ce privilège, vous devrez respecter quelques règles spécifiques concernant les cours de langue (voir page 11).

Pour tous les étudiants en LL.M : Il est obligatoire que vous avez réussi

a. **En quoi consistent les cours de langue**

→ le cours intensif

Le cours intensif débute quelques jours après le test de niveau (Einstufungstest). Il a lieu tous les jours jusqu'au début des cours de droit (environ 2 semaines) ; chaque cours dure environ 4 heures.

Vous serez répartis en petits groupes de niveau. Ce cours donne lieu à un test final, qui déterminera votre affectation pour les cours semestriels.

→ le cours semestriel

Le cours semestriel a lieu 2 fois par semaine, et dure environ 3 heures par session. Il donne également lieu à un test final.

## **b. Important**

### → le test de niveau de langue

Il est important de ne pas rater le test de niveau, qui a lieu le 1<sup>er</sup> jour des Infodays, car il détermine votre affectation dans les cours intensifs.

Il s'agit d'un test permettant de vous répartir dans des petits groupes selon votre niveau.

? Je suis étudiant Erasmus et je ne souhaite pas participer aux cours intensifs.

- Il est déconseillé de ne pas prendre part à ces cours. Ils vous permettront tout d'abord d'améliorer votre niveau d'allemand, et de vous préparer au rythme soutenu de la fac. Ensuite, ils vous prépareront à votre vie quotidienne en Allemagne. Ces cours intensifs sont en effet plus basés sur l'apprentissage accéléré de la culture du pays dans lequel vous allez vivre, celle de la région et de la ville ainsi que celle du campus, que sur du rabâchage d'exercices de grammaire. Vous pourrez vous familiariser avec le mode de vie allemand et partager vos expériences avec les autres étudiants étrangers, eux aussi fraîchement débarqués. Les professeurs vous aideront à gérer au mieux votre intégration sur place, tout en vous familiarisant avec le mode d'enseignement allemand.

? Je n'ai pas passé le Test de niveau.

- En cas d'absence au test, vous aurez la possibilité de passer un second test, juste avant le début des cours de droit. Il vous sera néanmoins impossible de participer aux cours intensifs : si ces cours sont à conseiller très fortement pour les étudiants Erasmus, ils sont obligatoires pour les étudiants LL.M.

? Quand a lieu l'Einstufungstest ?

- Comme déjà mentionné, le test a lieu le matin du premier jour des Infodays, généralement vers 9.00. La date exacte vous sera communiquée par l'Abteilung Internationales par courrier : elle sera sur les brochures des Infodays, ainsi que sur la Zulassungsbescheid. En cas de problème, renseignez vous auprès de l'Abteilung Internationales.

→ les points ECTS

Au-delà de l'intérêt linguistique, il ne faut pas perdre de vue que les cours de langue vous permettent d'obtenir des points ECTS.

Le cours intensif peut vous faire bénéficier de 3 points ECTS, et le cours semestriel de 6 points ECTS.

→ régime des cours de langues pour les étudiants du double cursus

Comme il a déjà été mentionné plus haut, les étudiants LL.M. sont soumis à des dispositions particulières concernant les cours de langues, en raison de leur dispense de DSH.

Ces règles sont à observer strictement. En cas de problème, référez vous le plus rapidement possible au bureau LL.M.

- Les étudiants LL.M. doivent atteindre le niveau « entrant » Mittelstufe II (B2) grâce à l'Einstufungstest. Cela signifie que le test de niveau doit, au moins, vous attribuer le cours Mittelstufe II (B2).
- A la fin du semestre, vous devrez valider l'examen de fin de cours Mittelstufe II (B2), et par là obtenir le niveau « entrant » Oberstufe I (C1).
- Au second semestre, vous devrez participer au cours Oberstufe I (C1) et en valider le partiel de fin de semestre, ce qui vous donnera le niveau « entrant » Oberstufe II (C2), exigé pour être exempté de DSH.
- Si vous atteignez dès l'Einstufungstest le niveau Oberstufe II (C2), vous n'êtes pas obligé de prendre part au cours de langue. Si vous atteignez à l'Einstufungstest le niveau Oberstufe I, (C1) vous ne devrez participer à un cours de langue que pendant le premier semestre, jusqu'à avoir atteint le niveau « sortant » Oberstufe I (C1).
- Si vous ne venez pas en cours de langue, ou que vous n'y participez qu'irrégulièrement, ou que vous ne passez pas l'examen final, la faculté de droit se réserve le droit d'annuler votre exemption de DSH, ce qui vous empêchera de valider votre LL.M.

? J'ai déjà passé un test de langue dans une autre université allemande, auquel j'ai atteint le niveau exigé. Dois-je participer aux cours de langue ?

- Il est possible dans un tel cas que le Sprachzentrum vous dispense de participer aux cours de langues. Il faudra pour cela qu'il accepte de reconnaître le test que vous avez passé comme étant de niveau équivalent à l'Einstufungstest de Mainz.  
Nous vous demandons de passer malgré cela l'Einstufungstest. Vous prendrez ensuite contact avec le Bureau des LL.M.

? J'ai passé un test de langue dans un institut allemand en France (Goethe...), auquel j'ai obtenu le niveau exigé. Dois-je participer aux cours de langue ?

- Le Sprachzentrum accepte de reconnaître certains tests, mais c'est peu fréquent. Nous vous demandons également de passer l'Einstufungstest, puis de prendre contact avec le bureau des LL.M.

### **3. Invitation au Magister-Kaffee (pour les étudiants en cursus LL.M.)**

Au début de votre cursus, vous recevrez une invitation au Magister-Kaffee de la Faculté de droit. Vous y serez officiellement reçu au sein de la Faculté, et vous aurez la possibilité de rencontrer les autres étudiants LL.M., ainsi que de faire la connaissance des étudiants en cours ou en fin de cursus.

### **4. Organisation de l'emploi du temps**

Vous allez organiser votre emploi du temps vous-même, en respectant les consignes éventuellement données par vos universités d'origine. Une fois que vous aurez décidé des matières que vous souhaitez suivre, vous devrez impérativement en discuter avec Monsieur Mayer (voir coordonnées page 8), qui devra valider votre emploi du temps.

Les étudiants LL.M. devront également faire approuver leur emploi du temps par Monsieur Mayer, et le rendre au Bureau des LL.M.

#### **a) Délais**

Votre emploi du temps doit être validé et déposé au plus tard dans la troisième semaine après le début des cours. Ce temps d'adaptation vous est laissé afin de « tester » certains cours avant de les choisir.

Nous vous conseillons de venir discuter de vos choix, et de déposer votre emploi du temps le plus vite possible.

? Je voudrais choisir deux matières, mais les horaires de cours se chevauchent.

- Il n'est pas à conseiller de choisir des cours dont les horaires ne sont pas compatibles. Certains professeurs ont l'habitude de faire circuler des listes de présence ; vous ne pourrez pas passer l'examen si vous avez manqué trop de cours. De plus, les cours magistraux allemands ne peuvent pas être dans leur intégralité rattrapés juste à l'aide de manuels. Il est plus que conseillé d'assister à tous les cours.

? Je n'ai pas encore pu tester tous les cours que j'avais prévus avant la date butoir pour la remise des emplois du temps. Comment dois-je me décider ?

- Nous conseillons d'inscrire sur votre emploi du temps plus de matières que nécessaire et de le rendre le plus tôt possible. Il vous sera possible par la suite de changer une matière pour une autre, ou d'en abandonner, si cela ne vous convient plus.

☺ **Conseil :** Les étudiants LL.M ne peuvent pas changer leurs matières avant d'en avoir informé le Bureau LL.M. D'une manière générale, nous vous conseillons d'informer l'Auslandsbüro dès que vous rencontrez un problème : en cas d'absence à des cours de façon répétées, de maladie....

## **b) Les cours**

→ Quels sont les cours que je peux choisir ?

Il existe plusieurs formes de cours dans notre université. Ils ne sont pas tous à conseiller pour les étudiants étrangers.

- Les Vorlesung : ce sont l'équivalent des cours magistraux français. Ils ont lieu soit en amphi, soit dans des plus petites salles, selon le public auquel ils s'adressent. Certains professeurs ont l'habitude de poser des questions, alors même que l'amphi est plein. Il est également habituel que les étudiants posent des questions ou fassent des remarques pendant le cours.  
Ce sont ces cours qui sont à choisir dans l'emploi du temps.
- Les Arbeitsgemeinschaft (AG) : les AG sont organisées pour compléter les Vorlesung. Elles peuvent être comparées aux TD français. Elles permettent de



s'entraîner à résoudre des cas afin de mettre en pratique le cours magistral et de se préparer aux examens. Les AG sont à conseiller pour les étudiants LL.M., en complément des cours magistraux.

- Les Tutorium : ce sont des petits TD organisés majoritairement pour les étrangers et dirigés par des étudiants en droit. Ils permettent de retravailler les points essentiels du cours, et de poser des questions. Ils sont évidemment à recommander pour tous les étudiants étrangers : ils sont organisés exprès pour vous préparer aux partiels.
- Les Klausurenkurs : ces cours sont réservés aux étudiants allemands se préparant à préparer l'examen final. Ils ne sont pas prévus pour les étrangers.

→ Le workshop Seminar du Professeur Hepting

Chaque semestre, un séminaire est organisé sous la direction du Prof. Dr. Hepting en droit comparé.

Le but de ce séminaire est de former des petits groupes de travail, constitués d'étudiants français et allemands et de leur donner la possibilité de travailler sur des thèmes de droit comparé. Chaque participant devra étudier le système de droit qui lui est inconnu.

Au début du semestre, une rencontre entre tous les participants sera organisée. Au cours de cette réunion, les sujets seront distribués et les groupes formés. Puis, chacun des groupes travaillera de façon indépendante pendant toute la durée du semestre.

Lors d'un Blockseminar (séminaire de 3 jours), mi-janvier 2009 ou mi-juin 2009, les participants devront présenter les résultats de leur travail au moyen de petits exposés. Le séjour se déroule dans une auberge de jeunesse dans la vallée du Rhin, et permet, en plus de la présentation des travaux des étudiants, de découvrir la région et de participer à des activités (Weinprobe, balade...).

Les inscriptions ont lieu chaque début de semestre auprès de l'Auslandsbüro. Vous trouverez le formulaire sur internet, ou vous pourrez le récupérer auprès de l'un des collaborateurs de l'Auslandsbüro.

Vu le nombre très important de participants français que nous accueillons chaque année, et afin de préserver le sens de notre séminaire, les inscriptions se feront selon le schéma suivant :

	<b>NANTES</b>	<b>PARIS</b>	<b>DIJON</b>	<b>CHAMBÉRY</b>
<b>LICENCE</b>	Participation au semestre d'hiver	-	-	libre
<b>MASTER</b>	Participation au semestre d'été	Participation au semestre d'été	Participation au semestre d'été	libre

→ Où trouver les informations concernant les matières que je peux choisir

Concernant les matières que vous pouvez choisir, une liste est disponible sous divers formats.

- **Univis** : sur ce site de l'université Gutenberg, vous avez accès à toutes les matières proposées semestre par semestre. Les informations concernant le semestre d'hiver 2010/2011 ne seront disponibles que dans les semaines précédant la fin du semestre précédent.  
Univis est disponible sous le lien <http://univis.uni-mainz.de> .
- La **Fachschaft Jura** vous propose également une liste commentée des matières, soit sur internet par le lien <http://www.jura.uni-mainz.de/fachschaft>, soit en format papier, que vous pourrez retirer dès votre arrivée  
Fachschaft Jura  
Neubau Haus ReWi Raum 00 - 219  
Tel.: 06131 39 23017  
E-Mail: [fachschaft-jura@gmx.net](mailto:fachschaft-jura@gmx.net)

→ Les trois domaines principaux du droit allemand

Il existe trois domaines principaux dans le droit allemand, que vous devez distinguer dans le choix de vos matières.

- **Zivilrecht** : Sous cette appellation, vous retrouverez des matières telles que BGB AT (BGB dispositions générales), Einführung in das deutsche Privatrecht für ausländische Studenten (introduction au droit privé allemand pour les étudiants étrangers), Einführung in das bürgerliche Vermögensrecht/Sachenrecht (introduction au droit civil des Biens – droit patrimonial), Schuldrecht (droit des obligations), Sachenrecht (droit des biens), Familienrecht (droit de la famille), Erbrecht (droit des successions), Handelsrecht (droit commercial), Gesellschaftsrecht (droit des sociétés), Kartellrecht (droit des ententes), Markenrecht (droit des marques), Wertpapierrecht (droit des valeurs mobilières), Arbeitsrecht (droit du travail), internationales Privatrecht (droit international privé), UN-Kaufrecht (droit international de la vente), Rechtsvergleichung (droit comparé)  
...
- **Öffentliches Recht** : y sont regroupées les matières Staatsrecht I (Staatsorganisation) (droit constitutionnel – organisation étatique), Staatsrecht II (Grundrechte) (droit fondamentaux), Staatsrecht III ( Bezüge des Staatsrechts zum Völker- und Europarecht) (lien du droit constitutionnel avec le droit international public et le droit européen), Verwaltungsrecht (droit administratif), Umweltrecht (droit de l'environnement), Steuerrecht (droit fiscal), Europarecht (droit européen), Recht der Internationalen Institutionen (droit des institutions internationales), Völkerrecht (droit public international), Medienrecht (droit des médias).....
- **Strafrecht** : Strafrecht AT und BT (droit pénal général et spécial).

→ Le régime particulier des étudiants LL.M.

Les étudiants LL.M. doivent respecter des règles spéciales, en vue de l'obtention du double diplôme.

Leur emploi du temps doit contenir 10 SWS au Semestre 1 et 8 SWS au semestre 2.

☺ SWS : Semesterwochenstunden = heures par semaine.

☺ Les Vorlesung couvrent en général 2 SWS, mais parfois 4 ou 6, selon la durée du cours. Les AG ainsi que les Tutorium durent 2 heures.

? est-ce que mon emploi du temps du premier semestre est valable si je choisis une matière à 6 SWS, l'AG et le Tutorium correspondant, vu que chacun couvre 2 SWS?

- Non. Pour les LL.M, les AG et les Tutorium ne sont pas comptabilisés dans l'emploi du temps

? J'ai décidé de me spécialiser dans le droit privé. Est-ce que je peux choisir exclusivement des matières de droit privé ?

- Non, ce n'est pas possible. Les règles allemandes pour l'obtention du LL.M ne le permettent pas. Je dois choisir sur l'ensemble des deux semestres au moins 4 SWS dans un domaine différent, afin de couvrir au moins deux domaines du droit.

☺ Exemple de schémas possibles :

	Semestre 1 (10SWS)	Semestre 2 (8SWS)	
1. variante	6 SWS Zivilrecht 4 SWS ÖRecht	8 SWS Zivilrecht	<b>possible</b>
2. variante	10 SWS Zivilrecht	4 SWS Strafrecht 2 SWS ÖRecht	<b>possible</b>
3. variante	6 SWS Strafrecht 4 SWS ÖRecht	8 SWS Strafrecht	<b>possible</b>
4. variante	8 SWS ÖRecht 2 SWS Zivilrecht	6 SWS ÖRecht 2 SWS Strafrecht	<b>possible</b>
5. variante	6 SWS Strafrecht 2 SWS Zivilrecht 2 SWS ÖRecht	4 SWS ÖRecht 2 SWS Strafrecht 2 SWS Strafrecht	<b>possible</b>
6. variante	10 SWS ÖRecht	8 SWS ÖRecht	<b>impossible : il n'y a qu'une</b>

			<b>seule discipline qui est représentée</b>
7. variante	8 SWS Strafrecht 2 SWS Zivilrecht	8 SWS Strafrecht	<b>impossible : il faut 4 SWS dans une autre discipline.</b>

## 5. contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances dans notre université ne se fait pas sous la forme d'une session comme dans les universités françaises. Les examens ont lieu à la date que le professeur choisit, lorsque son cours est terminé. Les dates se regroupent néanmoins pour la plupart entre début février et fin février pour le premier semestre, fin juillet pour le second semestre.

Vous devrez vous soumettre à certaines règles propres aux étudiants étrangers :

- vous devrez passer un examen dans chacune des matières que vous aurez choisies.
- ☺ **Conseil** : renseignez vous auprès des professeurs, afin de savoir s'ils peuvent vous proposer un examen. En effet, les étudiants allemands sont tenus de suivre un certain nombre de matières, mais ne passent pas d'examen pour chacune d'elles. Afin d'éviter les malentendus, nous vous rappelons que les étudiants LL.M ne sont pas étudiants Erasmus...
- ☺ En règle générale, les examens sont des examens écrits. Dans certains cas pourtant, il vous sera proposé des examens oraux.
- vous n'avez pas besoin de vous inscrire pour les examens. L'Auslandsbüro se charge de vous inscrire dans chacune des matières que vous aurez choisies, sans formalités autres que la remise de votre emploi du temps.

**?** Que faire si le Professeur a clairement rappelé que tous les étudiants sans exception devaient s'inscrire pour son examen auprès du service des examens, ou par internet, avant une date précise, sous peine de ne pas pouvoir le passer ?

- Certains examens sont soumis à une procédure particulière d'inscription, et c'est pour cela que les professeurs le

rappellent à plusieurs reprises. Cela ne vous concerne pas. Vous serez inscrit grâce à la remise de votre emploi du temps par les services de l'Auslandsbüro.

- Vous devrez vous informer vous-même de la date de l'examen, ainsi que de la date de publication des résultats.
- ☺ **Conseil** : *il n'existe pas de listes d'affichage, dans lesquelles vous pourriez trouver les dates des examens, ou les résultats, comme dans la plupart des universités françaises. Le professeur donne la date de l'examen pendant son cours. En cas de problème, vous pourrez vous renseigner auprès des Mitarbeiter du Professeur, ou auprès du secrétariat de la Lehrstuhl.*
- ☺ **Conseil** : *les résultats vous seront communiqués par l'Auslandsbüro.*
- Si vous ne validez pas un des examens (ou plusieurs), vous disposez d'un droit à un examen de rattrapage.
- ☺ *Vous recevrez un Email de la part des services de l'Auslandsbüro en cas d'échec à l'un de vos examens. Nous vous prions de répondre le plus rapidement possible afin de nous faire savoir si vous désirez passer un rattrapage ou non. En effet, seuls les étudiants étrangers ont droit à un second examen en cas d'échec. Il nous faudra donc organiser un second passage avec le professeur pour les étudiants étrangers n'ayant pas validé lors de la première session.*

## 6. le Magisterarbeit

L'écriture d'un Magisterarbeit ne concerne que les étudiants LL.M. Ce travail déterminera l'obtention de votre diplôme.

### a) Les Magisterarbeitkurs

Pendant le semestre, des cours spéciaux pour la rédaction d'un Magisterarbeit seront organisés. Il vous sera expliqué quelles sont les formalités à respecter, les méthodes à suivre, ainsi que les conseils essentiels à la réussite de votre travail.

- ☺ **Conseil** : *nous vous conseillons plus que vivement de participer à ces cours, et ce même si vous avez déjà eu l'occasion de rédiger un travail semblable durant votre parcours universitaire. En effet, les formalités de rédaction en vigueur en Allemagne sont sensiblement différentes de celles utilisées en France. Vous recevrez des conseils pratiques, et serez encadrés par des Mitarbeiter*

*disponibles. Il vous sera proposé de vous entraîner à la rédaction de petits textes, et il vous sera distribué des fiches pratiques.*

## **b) Le Magisterarbeit**

Le Magisterarbeit est le mémoire que vous devrez écrire durant votre LL.M. Vous devrez vous soumettre à des règles strictes concernant sa rédaction.

### → Le choix du sujet et du directeur de mémoire

Durant le premier semestre déjà, vous devrez vous préoccuper de savoir quel sera votre sujet de mémoire, et qui sera votre directeur de recherche, votre « Betreuer ».

C'est à vous de trouver votre sujet. Vous aurez la possibilité d'en discuter avec le professeur qui dirigera votre Magisterarbeit, ainsi qu'avec les Mitarbeiter du Professeur, à qui vous pourrez demander conseil.

Il est possible que certains professeurs vous proposent un sujet précis, parce qu'ils auront eux-mêmes décidé de s'y intéresser, ou parce qu'ils l'auront traité dans un de leur cours. Cela étant, la plupart des professeurs exigeront que vous engagiez vous-même les discussions sur un sujet précis.

? J'ai déterminé mon sujet, et mon directeur l'a accepté. J'ai commencé à travailler dessus, mais je me rends compte que j'aurai préféré écrire sur un autre thème. Suis-je obligé de continuer avec mon sujet de départ ?

- Vous avez la possibilité de changer de sujet pendant le premier mois après le dépôt, et ce une seule fois. Dans ce cas, il vous faudra décider d'un nouveau sujet avec votre directeur de Magisterarbeit. Un nouveau délai commencera à courir à partir du dépôt de votre nouveau sujet.

Pour trouver votre Betreuer, nous vous conseillons de commencer par explorer le site internet de l'université, afin de cibler la Lehrstuhl qui serait la plus compatible avec vos centres d'intérêts.

Le plus judicieux est bien sûr de choisir un Professeur qui assure l'un des cours que vous avez choisi, qui vous connaît, et avec qui vous pourrez facilement entrer en contact.

Lorsque vous vous serez décidé, vous devrez vous rendre dans le bureau du Professeur durant ses heures de permanence (Sprechstunden), ou convenir d'un rendez-vous avec son secrétariat, afin de présenter le sujet sur lequel vous souhaiteriez écrire.

### → L'élaboration du travail

Dès que vous aurez fixé votre sujet en accord avec votre Betreuer, vous devrez préparer un plan, sur deux ou trois pages, afin de pouvoir le présenter à votre Directeur. Ce n'est qu'après avoir discuté du plan avec lui que vous pourrez continuer votre travail. Il pourra en effet vous conseiller d'étendre ou au contraire de restreindre votre sujet, de cibler un autre problème de droit ; il pourra même vous conseiller une liste d'ouvrages sur la question.

Il n'est pas utile de tenir votre directeur au courant de chaque étape dans l'évolution de votre devoir : ne lui demandez son avis que sur des points essentiels, et ce seulement si un de ses Mitarbeiter, que vous aurez consulté au préalable, n'a pas pu vous aider.

Le Magisterarbeit doit naturellement être écrit en allemand, et ne doit pas dépasser 50 pages.

### → Les délais à respecter

Vous avez 4 mois pour écrire votre Magisterarbeit, à compter du jour où votre sujet sera fixé.

Vous avez jusqu'au 15 mars pour déposer votre sujet.

Vous trouverez au bureau des LL.M. un formulaire à faire remplir à votre directeur de recherche et à déposer avant la date indiquée. Le délai pour rendre votre Magisterarbeit commence à courir à partir de la date à laquelle vous déposerez votre sujet.

Une fois votre Magisterarbeit achevé, vous le déposerez en deux exemplaires soit chez le Professeur qui vous a dirigé votre travail, soit au bureau des LL.M.

? Mon Betreuer est en congé et le bureau des LL.M. n'a pas d'heures de permanence le jour où je dois rendre mon Magisterarbeit. Que dois-je faire ?

- Dans ce cas, vous pourrez déposer votre Magisterarbeit auprès du secrétariat de votre Betreuer, ou de l'un de ses Mitarbeiter. Vous devrez cependant demander un document justifiant du dépôt de votre travail, et précisant la date à laquelle le dépôt a été fait, et le remettre au Bureau des LL.M. dès que possible.
- Si pour une quelconque raison il vous est impossible de déposer le justificatif au bureau des LL.M. dans un délai raisonnable, vous pourrez le déposer au Pedell dans une enveloppe marquée « LL.M. Büro Lehrstuhl Gruber ». N'oubliez pas là encore de demander

un document justifiant que vous avez déposé  
votre premier justificatif au Pedell.

**Attention : si vous ne rendez pas votre Magisterarbeit dans les délais prévus, il sera refusé. Vous ne pourrez donc pas valider votre diplôme.**

- ☺ *Prolongation des délais : dans certains cas précis, qui seront contrôlés, vous avez la possibilité d'obtenir une prolongation du délai qui vous a été imparti pour la rédaction de votre mémoire. La durée de la prolongation correspondra au nombre de jours durant lesquels vous avez dû arrêter la rédaction de votre mémoire, pour des raisons médicales (nombre de jours d'arrêt inscrits sur le certificat médical) ou autres motifs graves.*
- ☺ *Vous devrez apporter la preuve de votre impossibilité de continuer votre travail, soit par une attestation médicale, soit par un autre moyen approprié. Le bureau LL.M. contrôlera les preuves de l'impossibilité, et fera signer la demande de prolongation par le professeur dirigeant vos recherches.*

### **c) La soutenance**

Le Magisterarbeit donnera lieu à une soutenance, qui aura lieu devant le professeur qui aura dirigé votre travail, et durera environ une quinzaine de minutes.

Cette soutenance doit vous laisser l'opportunité de présenter et de défendre votre travail.

## **7. Conseils pratiques**

Pour terminer ce petit guide, nous avons rassemblé quelques informations importantes, qui vous seront sûrement très utiles pour mieux comprendre le fonctionnement de la faculté de droit, et pour éclairer vos débuts chez nous.

### **a) Le bureau des relations internationales**

Nous avons eu l'occasion d'évoquer deux sortes de bureaux des relations internationales : celui de l'Université (Abteilung Internationales) et celui de la Faculté de Droit (Auslandsbüro).

Tandis que l'équipe de L'Abteilung Internationales vous accueillera lors des Infodays, et gère l'ensemble de l'université, l'équipe de l'Auslandsbüro est rattachée à la Faculté de Droit, et vous encadrera durant tout votre séjour.

Pour répondre à toutes vos questions :



<b>Klaus Mayer, Ass. jur., M.A.</b> Tel: +49 (0)6131 39-22026 Email: <a href="mailto:mayerk@uni-mainz.de">mayerk@uni-mainz.de</a> Büro: 02-133	<b>Justyna Pijanowska, LL.M.</b> Tel: +49 (0)6131 / 39 22074 Email: <a href="mailto:llm-jura@uni-mainz.de">llm-jura@uni-mainz.de</a> Büro: 02-132/ - 135
<b>Edith Adamski</b> Tel: +49 (0)6131 39-22074 Email: <a href="mailto:adamski@uni-mainz.de">adamski@uni-mainz.de</a> Büro: 02-132	<b>Brigitte Oberle</b> Tel: +49 (0)6131 39-24254 Email: <a href="mailto:magisteriuris@uni-mainz.de">magisteriuris@uni-mainz.de</a> Büro : 02-137
<b>Maik Gröner, Mag. iur.</b> <b>u. Christine Steffen, Mag. iur.</b> Tel : +49 (0)6131 39-26103 Email : <a href="mailto:droit@uni-mainz.de">droit@uni-mainz.de</a> Büro : 02-135	

## **b) L'organisation du personnel enseignant**

En Allemagne, les professeurs sont titulaires de chaires (Lehrstuhl), qui regroupent plusieurs collaborateurs. Le professeur est ainsi à la tête d'une équipe, composée des assistants (wissenschaftliche Mitarbeiter), des étudiants-assistants (HiWi), et d'une ou plusieurs secrétaires. Si vous avez des questions concernant le cours, ou l'organisation des examens etc., référez-vous d'abord aux Mitarbeiter, qui sont eux-mêmes le plus souvent doctorants, voire avocats.

## **c) Début et fin des cours**

Une information très utile au bon déroulement de votre séjour en Allemagne : la différence entre les cours « cum tempore » et les cours « sine tempore ».

En effet, la mention 14.00 c.t. (cum tempore) signifie que le cours commencera à 14h15.

En revanche, la mention 14.00 s.t. (sine tempore) signifie que le cours commencera à 14h00.

A ne pas oublier !

## **d) Les photocopies**

La plupart des professeurs mettent en ligne un « skript », qui comprend le contenu de leur cours. Il s'agit souvent de la totalité du cours et des références dont il a été fait mention durant le semestre ; parfois le skript ne donne que le plan du cours, parfois seulement les idées principales.



